R E P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E

Avignon, le 24 septembre 2012

Madame Geneviève FIORASO
Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche
1 rue Descartes
75005 PARIS

SÉNAT

Réf. : AD/AJD/38/0912/395

ALAIN DUFAUT

SENATEUR
DE
VAUCLUSE

SECRETAIRE
DU
SENAT

CONSEILLER
GENERAL
DU CANTON
D'AVIGNON OUEST

Madame la Ministre,

J'ai été récemment saisi par le dirigeant d'une Jeune Entreprise Innovante (J.E.I.) qui m'a fait part des difficultés rencontrées depuis la remise en cause par le Ministère du Budget des avantages dévolus à ce statut.

En effet, le statut de Jeune Entreprise Innovante a été créé en 2004 et prévoit notamment des avantages fiscaux. Parmi ceux-ci et afin de favoriser le lien avec la recherche publique, il était prévu que les dépenses de recherche confiées à une université ou à un laboratoire public de recherche soient retenues pour le double de leur montant.

Or, la direction de la législation fiscale, dépendant du Ministère du Budget, a remis en cause par une instruction du 16 septembre 2011 ce dispositif entrainant ainsi le redressement des JEI ayant bénéficié du « doublement des montants » investis dans la recherche publique.

Selon un rapport de la Cour des Comptes d'octobre 2011, ce n'est pas moins de 2000 entreprises en France, dont des centaines de JEI, qui déclarent, au titre du Crédit d'Impôt Recherche, des investissements dans la recherche publique.

Mon collègue Philippe ADNOT, en qualité de rapporteur de la mission Enseignement supérieur et Recherche à la commission des finances du Sénat, a alerté vos collègues Ministres du Budget et du Redressement Productif sur les conséquences de cette remise en cause du dispositif voulu par le législateur, sans avoir pour l'heure reçu de réponse.

CONSEIL GENERAL DE VAUCLUSE – 84909 AVIGNON CEDEX 9 – TEL. 04 90 16 10 16 – FAX. 04 90 86 24 88
PALAIS DU LUXEMBOURG – RUE VAUGIRARD – 75291 PARIS CEDEX 6
PERMANENCE PARLEMENTAIRE – 19 PLACE DES ETUDES – 84000 AVIGNON TEL. 04 90 82 04 18
alain.dufaut@wanadoo.fr

SÉNAT

Au regard de l'importance du sujet pour le devenir de la recherche publique, il me serait infiniment agréable que vous puissiez intervenir afin de revenir sur l'instruction fiscale de la direction de la législation fiscale et permettre ainsi aux entreprises françaises de continuer à innover et à soutenir la recherche publique.

Vous remerciant par avance,

Je vous prie de croire, Madame la Ministre, en l'assurance de ma haute considération.

Alain DUFAUT

27 IX 12

Département de VAUCLUSE

ALAIN DUFAUT

SÉNATEUR DE VAUCLUSE
CONSEILLER GÉNÉRAL DU CANTON D'AVIGNON-OUEST

vous adresse ce document pour votre information,
avec l'expression de ses sentiments les meilleurs.

CONSEIL GÉNÉRAL DE VAUCLUSE - 84909 AVIGNON CEDEX 9
PALAIS DU LUXEMBOURG - RUE DE VAUGIRARD - 75291 PARIS CEDEX 6